



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
30 juin 2015
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2015

31 août-4 septembre 2015, New York

Point 11 de l'ordre du jour provisoire

FNUAP – Programmes de pays et questions connexes

Fonds des Nations Unies pour la population

Document du programme de pays pour la Géorgie

Assistance proposée : 5,3 millions de dollars : 3,2 millions de dollars à prélever sur le budget ordinaire et 2,1 millions de dollars à financer au moyen de formules de cofinancement ou d'autres types de ressources, y compris des ressources ordinaires

Durée du programme : 5 ans (2016-2020)

Cycle : Troisième

Catégorie selon la décision 2013/31 : Jaune

Assistance proposée à titre indicatif

(En millions de dollars)

	<i>Domaines d'action du plan stratégique</i>	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	Total
Réalisation 1	Santé sexuelle et procréative	2,0	0,6	2,6
Réalisation 3	Égalité des sexes et autonomisation des femmes	0,2	1,4	1,6
Réalisation 4	Dynamique des populations	0,6	0,1	0,7
Coordination et aide aux programmes		0,4	–	0,4
Total		3,2	2,1	5,3



I. Analyse de la situation

1. La Géorgie est un pays postsoviétique du Caucase du Sud, qui compte 3,73 millions d'habitants. Le développement du pays a été mis à mal par des troubles civils et des conflits armés; environ un million de personnes a quitté la Géorgie et plus de 250 000 ont été déplacées à l'intérieur du pays, chassées des régions touchées par le conflit.

2. La Géorgie est un pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure), avec 25 % de sa population qui vit en-dessous du seuil de pauvreté de 2,50 dollars par jour. Au cours des 10 dernières années, la croissance a été d'environ 6 % par an, quoique le taux de chômage soit de 15 %. L'indice de développement humain est de 0,744, mais l'exclusion sociale et les inégalités de revenus atteignent un niveau élevé, avec un coefficient de Gini de 0,48 en 2011. La Constitution garantit la défense des droits de l'homme, la non-discrimination, l'égalité des sexes et la liberté de la presse. La Géorgie a signé un accord d'association avec l'Union européenne, qui prévoit l'harmonisation progressive de tous les secteurs avec la réglementation de l'Union.

3. Selon l'enquête réalisée en 2010 sur la santé de la procréation en Géorgie, le taux de fécondité est de 2 enfants par femme. L'évolution générale des indicateurs de santé montre des progrès en matière de couverture universelle des soins prénatals, d'augmentation du taux d'utilisation de la contraception moderne et de réduction du nombre d'avortements. Cependant, le recours à la contraception moderne reste faible, avec un taux de 35 % et une différence de 14 % entre les zones urbaines et rurales. Les besoins non satisfaits en matière de moyens contraceptifs modernes s'élèvent à 31 %. Bien que le taux total d'avortements ait chuté, passant de 3,7 par femme en 1999 à 1,6 en 2010, l'avortement demeure la principale méthode de régulation de la fécondité.

4. Le taux de mortalité maternelle, de 41 pour 100 000 naissances vivantes en 2013, est un sujet prioritaire de la politique de santé publique. Le nombre élevé de décès maternels est dû à l'inefficacité et à la mauvaise organisation des soins prénatals et postnatals, à la médiocrité des soins obstétricaux, à l'absence de mécanisme d'assurance de la qualité médicale et au faible niveau d'éducation des jeunes filles et des femmes en matière de santé procréative. La privatisation généralisée de l'infrastructure sanitaire depuis 2007 n'a pas été accompagnée de directives adéquates sur le contrôle de la qualité. Le cancer du sein et le cancer du col de l'utérus figurent parmi les principales causes de morbidité et de mortalité des femmes; plus de 45 % des cas sont diagnostiqués à un stade avancé. La Géorgie est l'un des pays ayant une épidémie de VIH peu concentrée, avec un taux de prévalence de 0,3 % en 2013.

5. Les jeunes gens âgés de 10 à 24 ans représentent 19 % de la population. Le taux de chômage dans la tranche d'âge 15-29 ans est important : 49 % chez les femmes et 71,3 % chez les hommes. La pénurie de services adaptés aux besoins de la jeunesse, l'absence d'information sur un mode de vie sain et l'attitude réprobatrice de la société empêchent les adolescents et les jeunes de consulter des services d'hygiène sexuelle et procréative et d'obtenir des informations à ce sujet, ce qui augmente les risques d'infection à VIH ou de grossesse non désirée. Le taux de fertilité des adolescentes est tombé de 65 pour 1 000 femmes entre 15 et 19 ans à 39 pour 1 000 en 2010; il reste toutefois plus élevé que la moyenne régionale.

6. L'inégalité entre hommes et femmes est grande en Géorgie qui, selon l'indicateur mondial d'égalité des sexes, arrive au 81^e rang sur 187 pays. La faible participation politique et économique des femmes, la forte prévalence de la violence familiale et la coutume du mariage précoce sont des sujets de préoccupation de première importance. D'après les dernières enquêtes nationales sur la violence familiale, en 2009, 1 femme sur 11 qui était mariée ou a eu un partenaire a subi des violences physiques ou sexuelles de la part de son mari ou partenaire. La proportion garçons/filles à la naissance a augmenté après 1991 et était de 111,8 garçons pour 100 filles entre 2008 et 2012. Les statistiques dont on dispose montrent que le mariage précoce est plus répandu parmi certains groupes ethniques et religieux (jusqu'à 32 % de la minorité ethnique azérie). Les préjugés culturels et les images stéréotypées, qui fragilisent le statut social des femmes ainsi que leur participation à la vie publique et leur carrière professionnelle, et le fait que la violence sexiste soit tolérée sont des défis de taille.

7. L'espérance de vie à la naissance a augmenté, pour atteindre 75,2 ans en 2013 (79,4 ans pour les femmes et 70,9 ans pour les hommes). La proportion de personnes âgées de 65 ans et plus devrait augmenter et passer de 14,2 % en 2010 à 21,1 % en 2030. Le plan d'action visant à prendre en compte les problèmes liés au vieillissement a été défini; néanmoins, il conviendra de le concrétiser. Le pays n'a pas de stratégie démographique reposant sur des observations factuelles et démontrant les liens entre l'évolution démographique et le développement économique.

II. Coopération passée et enseignements tirés de l'expérience

8. Le deuxième programme de pays, pour la période 2011-2015, portait essentiellement sur trois domaines d'action : a) la santé en matière de sexualité et de procréation; b) l'égalité des sexes et la violence sexiste; et c) l'élaboration de politiques démographiques fondées sur des éléments concrets. Les problèmes de la jeunesse intéressaient tous les domaines.

9. Le rapport indépendant d'examen du programme en 2015 a mis en lumière un certain nombre de réalisations capitales : a) la remarquable adéquation entre le programme et les besoins du pays; b) l'appréciable valeur ajoutée pour l'équipe de pays des Nations Unies, le Gouvernement et les autres partenaires; c) la mobilisation réussie de fonds fournis par le Gouvernement; d) la production de données de bonne qualité pour l'élaboration des politiques; e) l'amélioration des conditions d'accès de la population aux services de santé procréative et le renforcement de la confiance de nature à colmater les fractures engendrées par les conflits; et f) le soutien à la mise en place d'une politique nationale d'envergure pour la jeunesse.

10. L'examen du programme a donné lieu à des recommandations pour le prochain programme de pays : a) consolidation des partenariats et promotion de politiques appropriées pour créer et maintenir des conditions propices à la santé en matière de sexualité et de procréation, qui mettent l'accent sur les jeunes et les populations vulnérables; b) campagne en faveur de l'organisation de services de médecine de la procréation; c) sensibilisation et aide technique en vue de renforcer le dispositif sanitaire face à la violence sexiste; d) plaider pour des mesures destinées à renforcer les capacités de collecte de données, d'analyse, et de conception et programmation de politiques axées sur les faits.

11. Tels sont quelques-uns des enseignements tirés du deuxième programme de pays : a) le développement de la collaboration avec les partenaires dans les nouveaux domaines du programme a conduit à la création de plusieurs partenariats thématiques nationaux et régionaux, tels que la coalition de la mer Noire pour la prévention du cancer du sein et du cancer du col de l'utérus; b) la gestion des connaissances et le renforcement des capacités ont maximisé les résultats de la concertation relative aux politiques fondées sur l'analyse des faits et ont suscité chez les partenaires le sentiment d'être partie prenante; c) la mise en œuvre de programmes pilotes audacieux grâce à la négociation de partenariats s'est avérée une bonne stratégie pour systématiser les innovations, comme le programme de dépistage des cancers du sein et du col de l'utérus.

III. Programme proposé

12. Le troisième projet de programme a été établi par le FNUAP et le Gouvernement en concertation et s'articule avec les besoins du pays. Il prend en compte les priorités nationales, apporte une contribution au Partenariat mondial des Nations Unies pour le développement durable, 2016-2020, et est compatible avec l'aspiration de la Géorgie à intégrer l'Union européenne. Le programme de pays concourra à la réalisation du programme de développement pour l'après-2015 et du Plan stratégique du FNUAP pour 2014-2017. Le FNUAP continuera de soutenir ses partenaires publics et ceux de la société civile et coopérera avec les Nations Unies et d'autres organismes de développement. Le programme se concentrera sur les domaines suivants : a) la santé en matière de sexualité et de procréation, notamment pour les adolescents et les jeunes; b) l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes; et c) la dynamique des populations.

13. Le projet de programme utilisera les principes de programmation qui donnent de bons résultats dans le contexte d'un pays à revenu intermédiaire, comme les campagnes de sensibilisation, la concertation et les conseils, la production d'informations pour l'adoption de politiques, la gestion des connaissances et le courtage des compétences techniques. La prestation de services sera accompagnée uniquement dans les régions touchées par le conflit, essentiellement dans le cadre du programme conjoint des Nations Unies. Le programme sera consacré à des activités de développement porteuses de transformation, qui s'adressent à tous, associent toutes les parties, reposent sur les droits de l'homme et sont coordonnées et fondées sur le principe d'égalité. Les complémentarités entre les domaines d'action conforteront les résultats du programme. Toutes les interventions prévues consolideront les programmes du Gouvernement se rapportant à ces questions.

A. Produit 1 : santé sexuelle et procréative

14. *Réalisation 1 : Renforcement des plans directeurs s'appuyant sur des observations factuelles et des mécanismes institutionnels afin de proposer aux femmes et aux jeunes des services de santé sexuelle et procréative intégrés et centrés sur les populations vulnérables ou opérant dans les situations de crise humanitaires.* L'une des priorités de l'État de Géorgie dans sa conception du système de santé pour 2014-2020 est l'amélioration de la santé de la mère et de l'enfant. Le FNUAP s'emploiera à donner plus d'efficacité aux cadres de politique générale et aux institutions sanitaires de façon à garantir un accès équitable à des services de médecine procréative intégrés et de grande qualité, qui englobent les soins maternels, le dépistage du cancer du col de l'utérus et la prévention du VIH, et répondent aux besoins non satisfaits en matière de planification familiale par des campagnes de sensibilisation et une assistance technique. Il s'agira de : a) recueillir des données sur la santé procréative des femmes afin de prendre des mesures; b) contribuer à l'élaboration de politiques fondées sur des observations factuelles, de directives et de normes de façon à améliorer la qualité des soins de santé procréative (notamment la santé maternelle) pour tous; c) faire campagne, à partir de l'analyse des faits, pour que les populations vulnérables, en particulier les jeunes, bénéficient plus facilement de services de planning familial intégrés et axés sur les droits de l'homme au niveau des soins de santé primaires; d) mener une action de persuasion pour faire renoncer à l'avortement et encourager l'utilisation de méthodes modernes de planification familiale; e) produire des informations et exploiter les connaissances pour améliorer la qualité et la portée du programme de dépistage du cancer du col de l'utérus; f) préconiser l'inscription du dispositif minimum d'urgence pour la santé de la procréation et la lutte contre les violences sexistes en situation de crise dans des plans publics actualisés d'intervention en cas d'urgence; g) soutenir l'introduction de l'éducation à un mode de vie sain, à la santé et aux droits de la procréation dans les systèmes éducatifs formels et non formels, notamment par la création et la refonte des matériels pédagogiques pour enseignants, médecins scolaires et étudiants; et h) plaider en faveur de l'extension du programme de prévention du VIH et de la promotion du préservatif, en s'attachant surtout aux populations prioritaires et à la jeunesse, notamment en donnant plus de poids aux partenaires de la société civile qui travaillent avec ces groupes. Si la situation politique le permet, le FNUAP, en liaison avec les donateurs et les organismes des Nations Unies, prêtera son appui pour faciliter l'accès de la population touchée par le conflit à d'excellents services de santé de la procréation, par exemple aux méthodes modernes de planification familiale.

B. Produit 3 : égalité des sexes et autonomisation des femmes

15. *Réalisation 1 : Renforcement des capacités des organisations publiques et de la société civile ainsi que des institutions nationales de protection des droits de l'homme afin de faire progresser l'égalité des sexes et les droits de la procréation, notamment la lutte contre la violence sexiste et les comportements préjudiciables.* Conformément aux observations finales du Comité des Nations Unies pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, le programme œuvrera en faveur de l'égalité hommes-femmes et des droits de la procréation par une assistance technique et des actions de sensibilisation : a) en recueillant des données sur la violence sexiste et les mariages précoces, en étudiant

leurs effets sur la santé procréative, le bien-être et la participation socioéconomique des femmes et des filles, et en les utilisant pour prôner certaines politiques; b) en contribuant au suivi des droits de la procréation par un renforcement du Bureau du Défenseur du peuple; c) en appuyant les mesures prises par le système de santé pour répondre aux violences sexistes faites aux femmes, dans le cadre du dispositif national d'aiguillage, grâce à une amélioration des règles ou des protocoles et de l'éducation des professionnels de la santé; d) en soutenant les démarches propres à modifier les relations entre hommes et femmes par un renforcement de la capacité de la société civile à faire participer les hommes et les garçons à une réflexion sur les comportements préjudiciables et les violences à l'égard des femmes et des filles; et e) en organisant la concertation sur l'action à mener et des campagnes à l'intention du public pour résoudre le problème de la sélection en fonction du sexe fondée sur des préjugés sexistes.

C. Produit 4 : dynamique des populations

16. *Réalisation 1 : Consolidation de l'ensemble des données afin de formuler des politiques axées sur les droits, notamment relatives au vieillissement de la population, grâce à une analyse fine et approfondie de la dynamique des populations et de ses liens avec le développement durable.* Pour y parvenir, il faudra : a) recueillir des informations factuelles sur l'évolution démographique, notamment sur le vieillissement, et son imbrication avec le développement durable, grâce à une analyse minutieuse et ventilée par sexe des informations collectées lors du recensement de 2014; b) faciliter la diffusion des résultats du recensement de 2014 par la mise en place de plateformes Web permettant aux usagers de consulter les données démographiques et de cartographier les disparités socioéconomiques et démographiques; c) recommander la prise en compte des problèmes liés à la vieillesse dans les politiques et les plans nationaux pour garantir aux personnes âgées l'accès équitablement partagé à la santé et à la protection sociale; et d) tirer parti des possibilités nouvelles offertes par la révolution des données et les mégadonnées au service de politiques de santé et de développement durable, sans oublier le vieillissement de la population.

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

17. Le Gouvernement coordonnera la mise en œuvre du programme de pays par des stratégies reposant sur les droits et les résultats. L'exécution par le pays paraît être le meilleur mode de mise en œuvre. Le FNUAP collaborera avec les ministères, les organismes des Nations Unies et la société civile, y compris les associations confessionnelles, afin de mettre le programme en application, en privilégiant les adolescents, les jeunes, les femmes, les personnes âgées et les populations rurales. De concert avec les instances de coordination confirmées, le FNUAP choisira les partenaires en fonction de leur position stratégique et de leur aptitude à mener à bien des programmes de qualité et supervisera l'exécution tout en veillant à l'application des recommandations de l'audit.

18. Suivant les orientations données par le plan de partenariat pour 2016-2020 et le modèle de fonctionnement du FNUAP pour les pays à revenu intermédiaire, le programme abandonnera progressivement les domaines que le pays se sera bien

appropriés, par exemple la politique relative à la jeunesse et le dépistage du cancer du col de l'utérus.

19. Le FNUAP, le Gouvernement et les organisations partenaires ont la responsabilité d'obtenir les résultats du programme de pays escomptés en effectuant systématiquement des bilans annuels et une surveillance commune de la mise en œuvre du programme. Le bureau de pays réalisera une évaluation finale du programme en 2019.

20. Le FNUAP sollicitera des ressources supplémentaires auprès des donateurs internationaux et participera à des initiatives conjointes dans les domaines prioritaires du programme. Les sources de financement pourront provenir du Gouvernement, du secteur privé et des donateurs classiques et nouveaux.

21. Comme l'exige le nouveau mode de fonctionnement, le bureau de pays du FNUAP comprendra un directeur de pays non résident, un représentant adjoint, deux analystes de programmes et plusieurs fonctionnaires chargés d'assurer l'appui. Étant donné que l'accent est mis désormais sur la mobilisation en amont, le bureau de pays modifiera les spécifications requises de son personnel, afin de faire avancer le programme du FNUAP par le biais de partenariats, de négociations, de communication et d'autres compétences associées aux activités de sensibilisation et de conseils sur les mesures à prendre. Les dépenses de personnel du bureau de pays seront imputées sur les budgets programmes et institutionnels intégrés. Le programme de pays utilisera l'appui technique et programmatique du siège du FNUAP et du bureau régional. Le bureau de pays apportera un soutien aux domaines qui ne sont pas couverts par le programme de pays. En cas d'urgence, le FNUAP pourra, après avoir consulté le Gouvernement, reprogrammer des activités de façon à mieux répondre aux problèmes naissants, notamment des mesures pouvant sauver des vies.

Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour la Géorgie (2016-2020)

Priorité nationale : Fourniture de soins de santé de qualité à la portée de tous; garantie de l'accès au droit à la santé, notamment pour les groupes vulnérables; création de conditions propices au plein épanouissement des jeunes pour qu'ils exploitent toutes leurs capacités

Résultat du Plan cadre : D'ici à 2020, la santé de la population, notamment des groupes les plus vulnérables, est meilleure grâce à des politiques sanitaires ciblées et à la prestation de services de grande qualité, équitables et intégrés, dont la gestion des principaux risques sanitaires et la promotion de comportements sains spécifiques.

Réalisation du plan stratégique du FNUAP	Produits du programme de pays	Indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles	Partenaires	Montant indicatif des ressources
<p>Réalisation 1 : Santé sexuelle et procréative</p> <p>Des services intégrés de santé en matière de sexualité et de procréation (planification familiale, santé maternelle et lutte contre le VIH) qui sont soucieux de l'égalité des sexes et répondent aux normes relatives aux droits de l'homme pour ce qui est de la qualité des soins et de l'égalité d'accès sont plus courants et plus utilisés</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> Taux d'utilisation des contraceptifs (méthodes modernes) <p>Niveau de référence : Milieu urbain : 42 %; milieu rural : 28 %; Niveau cible : Milieu urbain : 47 %; milieu rural : 35 %</p> <ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de la population cible concernée par le dépistage du cancer du col de l'utérus <p>Niveau de référence : Milieu urbain : 15 %; milieu rural : 9 %; Niveau cible : Milieu urbain : 30 %; milieu rural : 20 %</p>	<p>Produit 1 : Renforcement des plans directeurs s'appuyant sur des observations factuelles et des mécanismes institutionnels afin de proposer aux femmes, aux adolescents et aux jeunes des services de santé sexuelle et procréative intégrés, centrés sur les populations vulnérables et opérant dans les situations de crise humanitaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de protocoles pour les agents sanitaires, réalisés à partir des faits et adoptés pour offrir l'accès universel à de très bons services de santé en matière de sexualité et de procréation et de planification familiale, notamment pour les jeunes <i>Niveau de référence :</i> 15; <i>Niveau cible :</i> 20 Dans certains services complets d'obstétrique et de soins aux nouveau-nés, examen pratiqué régulièrement des cas dans lesquels la mère a frôlé la mort <i>Niveau de référence :</i> Non; <i>Niveau cible :</i> Oui Le modèle pour l'organisation du programme national de dépistage du cancer du col de l'utérus, inspiré des observations faites au cours du programme pilote, est adopté par le Gouvernement <i>Niveau de référence :</i> Non; <i>Niveau cible :</i> Oui Nombre d'organisations locales et non gouvernementales appuyées par le FNUAP pour combattre le VIH et répondre aux besoins des populations prioritaires en matière de santé de la sexualité et de la procréation <i>Niveau de référence :</i> 0; <i>Niveau cible :</i> 5 	<p>Ministère du travail, de la santé et des affaires sociales; Ministère de la jeunesse et des sports; Centre national de dépistage; Faculté de médecine d'État; organismes des Nations Unies; donateurs; société civile; secteur privé; médias</p>	<p>2,6 millions de dollars (2,0 millions de dollars à prélever sur les ressources ordinaires et 0,6 million à prélever sur les autres ressources)</p>

Priorité nationale : Prise en compte de la problématique hommes-femmes dans l'élaboration des politiques et promotion de l'égalité des sexes; renforcement de la prévention et de la lutte contre la violence familiale et la violence à l'égard des femmes; création de conditions propices au plein épanouissement des jeunes pour qu'ils exploitent toutes leurs capacités

Résultat du Plan cadre : D'ici à 2020, les attentes des citoyens de Géorgie en matière de libre expression, du respect de la légalité, de réformes du secteur public et de l'obligation de rendre des comptes sont satisfaites grâce à des dispositifs de gouvernance démocratique plus rigoureux à tous les échelons.

Réalisation du plan stratégique du FNUAP	Produits du programme de pays	Indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles	Partenaires	Montant indicatif des ressources
<p>Réalisation 3 : Égalité des sexes et autonomisation des femmes</p> <p>La promotion de l'égalité des sexes, de l'autonomisation des femmes et des filles et des droits de la procréation, notamment pour les femmes, les adolescentes et les jeunes les plus vulnérables et marginalisées, est renforcée.</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> Proportion d'observations finales formulées par le CEDAW lors du précédent cycle d'établissement de rapports sur les droits des femmes qui ont été mises en pratique ou ont donné lieu à des mesures <p><i>Niveau de référence :</i> 0; <i>Niveau cible :</i> 50 %</p>	<p>Produit 1 : Renforcement des capacités des organisations publiques et de la société civile ainsi que des institutions nationales de protection des droits de l'homme afin de faire progresser l'égalité des sexes et les droits de la procréation, notamment la lutte contre les violences sexistes et les comportements préjudiciables</p>	<ul style="list-style-type: none"> Plans d'action nationaux de lutte contre le mariage des enfants, la sélection en fonction du sexe fondée sur des préjugés sexistes, et la violence à l'égard des femmes, qui ont été actualisés et adoptés <p><i>Niveau de référence :</i> Non; <i>Niveau cible :</i> Oui</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'études destinées à établir des preuves concernant les comportements préjudiciables, les inégalités entre hommes et femmes et la violence sexiste, au service de politiques éclairées, qui ont été effectuées et diffusées <p><i>Niveau de référence :</i> 3; <i>Niveau cible :</i> 5</p>	<p>Parlement; Ministères du travail, de la santé et des affaires sociales, et de la jeunesse et des sports; Conseil de coordination interinstitutions pour la défense des droits de l'homme; Conseil interinstitutions sur la violence domestique; donateurs; organismes des Nations Unies; associations professionnelles; société civile; médias</p>	<p>1,6 million de dollars (0,2 million à prélever sur les ressources ordinaires et 1,4 million à prélever sur les autres ressources)</p>

Priorité nationale :

Résultat du Plan cadre : D'ici à 2020, les attentes des citoyens de Géorgie en matière de libre expression, du respect de la légalité, de réformes du secteur public et de l'obligation de rendre des comptes sont satisfaites grâce à des dispositifs de gouvernance démocratique plus rigoureux à tous les échelons.

Réalisation du plan stratégique du FNUAP	Produits du programme de pays	Indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles	Partenaires	Montant indicatif des ressources
<p>Réalisation 4 : Dynamique des populations</p> <p>Les politiques nationales et les programmes internationaux de développement sont améliorés</p>	<p>Produit 1 : Consolidation de l'ensemble des données afin de formuler des politiques axées sur les droits grâce à une analyse fine de la dynamique des populations et de ses liens avec le développement durable</p>	<ul style="list-style-type: none"> Une base de données existe, contenant des informations sur la démographie ventilées par sexe et âge, accessibles aux usagers grâce à une plateforme Web qui facilite la cartographie des disparités socioéconomiques et démographiques 	<p>Administration du Gouvernement de Géorgie; Parlement; GeoStat; Ministère du travail, de la santé et des affaires</p>	<p>0,7 million de dollars (0,6 million à prélever sur les ressources ordinaires et</p>

grâce à l'intégration d'analyses factuelles sur la dynamique des populations et ses liens avec le développement durable, la santé sexuelle et procréative, les droits de la procréation, la lutte contre le VIH et l'égalité des sexes.

Indicateurs :

Nombre de politiques et de plans nationaux mis en œuvre qui abordent la question de la dynamique des populations en tenant compte des évolutions et des prévisions démographiques dans la définition des objectifs de développement

Niveau de référence : 0;
Niveau cible : 2

Niveau de référence : Non; *Niveau cible :* Oui

sociales; organismes des Nations Unies; société civile; médias

0,1 million à prélever sur les autres ressources)

Total pour la coordination et aide aux programmes : 0,4 million de dollars à prélever sur les ressources ordinaires